

Annexe I

Côte d’Ivoire (CIV)

Trois projets d’assistance à mener par le Fonds au profit des victimes

Projet n° :	TFV/CIV/2020/R1/001
Organisme chargé de l’exécution	Organisation non gouvernementale internationale
Lieu	Régions du Haut Sassandra et Guémon
Bénéficiaires	Groupes de personnes physiques ayant subi un préjudice du fait de la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour, en CIV, depuis le 19 septembre 2002
Crimes	Crimes contre l’humanité et/ou crimes de guerre
Objectif des activités planifiées	Augmentation de l'accès à la réhabilitation physique et aux soins de santé, amélioration du bien-être psychologique et de l'inclusion sociale et renforcement des opportunités économiques pour de victimes de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité relevant de la compétence de la Cour.
Activités planifiées	• Fourniture de prothèses, orthèses et soins chirurgicaux aux victimes amputées ou vivant avec des traumatismes physiques et autres soins liés à la réhabilitation physique ; • Soutien psychologique et psychosocial, formation des travailleurs sociaux et conseillers communautaires, organisation d’activités liées aux compétences de la vie courante (life skills), référencement vers des structures spécialisées ; • Sensibilisation, dialogue communautaire et activités de réconciliation ; • Formation en entrepreneuriat, soutien au démarrage d'activités génératrices de revenus, création et soutien aux groupements d'épargne et de solidarité communautaires.
Financement	Autres ressources du Fonds

Projet n° :	TFV/CIV/2020/R1/002
Organisme chargé de l'exécution	Organisation non gouvernementale nationale
Lieu	Région du Cavally
Bénéficiaires	Groupes de personnes physiques ayant subi un préjudice du fait de la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour, en CIV, depuis le 19 septembre 2002
Crimes	Crimes contre l'humanité et/ou crimes de guerre
Objectif des activités planifiées	Amélioration du statut socioéconomique des victimes et renforcement de la consolidation de la paix et de la réconciliation
Activités planifiées	• Formation des femmes et jeunes filles en alphabétisation fonctionnelle et en techniques d'élaboration et de gestion d'une AGR ; • Mise en place d'AGRs pour les femmes et les jeunes ; • Mise en place d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) dans les communautés cibles ; • Référencement des victimes vers des centres spécialisés ; • Formation des leaders communautaires en prévention et gestion de conflits et en systèmes d'alerte précoce ; • Formation des jeunes et des femmes sur la participation citoyenne et le leadership ; • Organisation de foras de dialogue intra et intercommunautaires sur les causes et les mesures d'atténuation des conflits ; de séances de sensibilisation de proximité dans les communautés cibles sur la cohésion sociale, les droits humains, le genre, les VBG, la non-violence, la tolérance et l'inclusion sociale et le lien entre les VBG et la santé sexuelle et reproductive ; • Formulation de plaidoyers sur la prise en compte des victimes auprès des autorités administratives, d'associations de victimes et des partenaires techniques et financiers ; • Renforcement des compétences des animateurs communautaires dans l'accompagnement des victimes (techniques d'élaboration de plans d'affaires, en gestion d'AGR, en alphabétisation fonctionnelle, les thématiques en lien avec la cohésion sociale et la protection.
Financement	Autres ressources du Fonds

Projet n° :	TFV/CIV/2020/R1/003
Organisme chargé de l'exécution	Organisation non gouvernementale nationale
Lieu	Régions des Lagunes
Bénéficiaires	Groupes de personnes physiques ayant subi un préjudice du fait de la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour, en CIV, depuis le 19 septembre 2002
Crimes	Crimes contre l'humanité et/ou crimes de guerre
Objectif des activités planifiées	Réhabilitation psychosociale et économique des victimes et de la cohésion sociale
Activités planifiées	• Ecoute et accompagnement psychosocial des victimes dans les Maison d'Ecoute et d'Accompagnement ; • Orientation et référencement des victimes vers des centres spécialisés ; • Accompagnement des victimes bénéficiaires d'AGR ; • Identifier et renforcer des groupes d'intérêt économique constitués en majorité de victimes et d'autres victimes ; • Organisation de journées de cohésion sociale ; • Sensibilisation des victimes et des communautés sur les questions de réhabilitation des victimes ; • Organisation de dialogues communautaires.
Financement	Autres ressources du Fonds